MANART
COPRO
PARIS

# PRESTATIONS ET TARIFS

SYNDIC • TRANSACTION • CONSEILS & AUDITS

# 2026–2027



**MANART COPRO SAS**

29, rue Tronchet 75008 PARIS tél. : (+33) 7 59 53 48 75

contact@manartcopro.fr www.manartcopro.fr

SIRET 102 731 304 00014 TVA intracommunautaire : FR92 102731304 Capital social 5 000,00 €

Carte professionnelle : CPI 75012026000000303 délivrée par la CCI Paris Île-de-France

Garantie financière et Assurance RCP de GALIAN-SMABTP


MANART
COPRO
PARIS
SYNDIC - TRANSACTION
CONSEILS & AUDITS
À vos côtés
dans la durée
MANART
COPRO
PARIS
RUNNING TOUR
EUROPE 2027
PARIS · BERLIN
BUDAPEST · VENISE
4 semi-marathons · Une même passion
07 59 53 48 75
contact@manartcopro.fr
www.manartcopro.fr

# PRESTATIONS ET TARIFS

SYNDIC • TRANSACTION • CONSEILS & AUDITS

**2026–2027**


PRÉSENTATION DU CABINET **Page 04**

**01.** LE CABINET ET SON ENGAGEMENT **Page 05**

Syndic de copropriété.
Transaction immobilière avec un partenaire.
Running Europe 2026–2027.

**02.** CONSEILS ET AUDITS **Page 06**

Premier échange commercial.
Consultation et crédit conseil.
Accompagnement conseil mensuel.
Assistance rédactionnelle et crédit d’assistance.

**03.** ASSISTANCE ADMINISTRATIVE **Page 07**

Assistance au temps passé.
Correction de courrier technique.
Rédaction de courriers simples ou documents.
Dossier pour avocat ou notaire.

**04.** COPROPRIÉTÉ ET TRAVAUX **Page 08**

Comparaison de devis.
Accompagnement au changement de syndic.
Réunion ou visite conseil.
Audit de copropriété.
Diagnostic de crise.
Suivi des travaux et accompagnement du conseil syndical.

**05.** Accompagner votre projet immobilier **Page 09**

Phase 1 : analyse documentaire.
Phase 2 : copropriété et urbanisme.
Phase 3 : consultation des entreprises.
Phase 4 : préparation de la revente.
Accompagnement complet.

**06.** ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS **Page 10**

Appui commercial et préparation d’offres.
Prospection et relance de devis.
Accompagnement commercial régulier.
Coordination administrative BTP.
Conseil opérationnel BTP.

**07.** CONDITIONS ET CONTACT **Page 11**

Commande et règlement.
Prestations et mandat de syndic.
Temps facturé et délais.
Urgences, déplacements et frais.
Coordonnées du cabinet.

# A propos du Cabinet MANART COPRO

J'ai créé MANART COPRO pour exercer mon métier avec l'implication et la proximité qui me tiennent à cœur. Mon expérience dans la gestion de copropriétés et le suivi de travaux m'a appris combien il est important de connaître un immeuble, son histoire et les personnes qui y vivent pour prendre les bonnes décisions.

Je sais ce que peuvent représenter, pour un copropriétaire, des charges qui augmentent, des travaux à financer ou un problème qui reste sans réponse.

Derrière chaque dossier, il y a des préoccupations concrètes, parfois des inquiétudes et des contraintes financières. Elles méritent que l'on prenne le temps d'écouter, de vérifier les faits et d'expliquer ce qu'il est possible de faire.

Avec MANART COPRO, je souhaite construire une relation dans laquelle chacun sait à qui s'adresser et où en sont les sujets qui concernent son immeuble.

Cela suppose des échanges réguliers avec le conseil syndical, une présence sur le terrain et un suivi des décisions prises en assemblée générale. Cela demande aussi de parler franchement des difficultés, des coûts et des délais.

Mon rôle est d'aider les copropriétaires à faire des choix éclairés, en tenant compte de l'état du bâtiment, des obligations à respecter et des moyens de la copropriété. Préparer des travaux, comprendre un devis, vérifier des comptes ou reprendre un dossier en attente exige de la méthode et de la continuité.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité réunir, au sein de MANART COPRO**,** la gestion de copropriété, la transaction, le conseil et l'audit : pour accompagner les propriétaires dans la vie de leur immeuble comme dans leurs projets.

Je veux que la confiance se construise au fil du travail accompli, dans la qualité des échanges et dans l'attention portée à chaque dossier.

C'est cet engagement personnel qui est à l'origine de MANART COPRO et que je souhaite faire vivre au quotidien.



Clarisse DELRUE • Présidente

## **01.** LE CABINET ET SON ENGAGEMENT

### Syndic et transaction

#### Syndic de copropriété • sur proposition

Gestion administrative, comptable et financière, assemblées générales, contrats, archives, entretien et suivi des décisions. Le forfait annuel est adapté à l'immeuble ; le contrat type et la fiche d'information précisent les prestations incluses et particulières.

#### Transaction immobilière • avec un partenaire

MANART COPRO vous met en relation avec un professionnel pour la commercialisation et le suivi de la vente. Le mandat et les honoraires sont convenus directement avec ce partenaire, selon son barème.

# Running Europe 2026-2027

## One Goal One Passion

Running Europe relie une passion sportive à l'aventure entrepreneuriale de MANART COPRO. La course traduit une manière de s'engager : se préparer, avancer avec constance et aller au bout des projets.

Ce parcours européen donne une expression concrète aux valeurs du cabinet : l'engagement, la persévérance et le collectif. Il permet aussi de partager une aventure humaine et de créer des liens au-delà de la gestion quotidienne.

**2026** • Cologne et Rome
**2027** • Paris, Berlin, Budapest et Venise




**Sur les parcours d'Europe comme au cœur des copropriétés, notre engagement se vit dans la durée…**

## 02. CONSEILS ET AUDITS

### Choisir son accompagnement

Au-delà du syndic, MANART COPRO propose des missions de conseil personnalisées, d'audits et d'assistance administrative et technique aux particuliers, professionnels, entreprises, copropriétaires et conseils syndicaux.

| PRESTATIONS ET PÉRIMÈTRES | HONORAIRES |
|---|---|
| **Premier échange commercial**<br>15 min : présentation du besoin et orientation. Sans étude de pièces, conseil personnalisé ni rédaction. | OFFERT |
| **Consultation**<br>1 h de travail total, entretien et lecture préalable de 5 pages maximum. | 137,50 € HT<br>**165,00 € TTC** |
| **Crédit conseil**<br>5 h de conseil, analyse, rédaction et suivi. Valable 3 mois, temps décompté. | 650,00 € HT<br>**780,00 € TTC** |
| **Accompagnement conseil**<br>2 h par mois : conseil copropriété et suivi à distance. | 250,00 € HT/mois<br>**300,00€ TTC/mois** |
| **Assistance rédactionnelle**<br>2 h par mois : courriers administratifs et suivi simple, hors analyse spécialisée. | 140,00 € HT/mois<br>**168,00 € TTC/mois** |
| **Crédit d'assistance**<br>5 h de rédaction et de suivi simple. Valable 3 mois. | 350,00€ HT<br>**420,00 € TTC** |

Abonnements de 3 mois, sans renouvellement automatique.
Total conseil : 750,00 € HT / **900,00 € TTC** : rédaction : 420,00 € HT / **504,00 € TTC**.

Heures mensuelles non reportables.

Dépassement après accord écrit, sans double facturation.

Chaque commande précise les pièces, les livrables, le périmètre de la mission, les délais et le prix. Lecture, préparation, rédaction et échanges font partie du travail facturé.

## **03.** ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

### Rédiger et suivre les démarches

| PRESTATIONS ET PÉRIMÈTRES | HONORAIRES |
|---|---|
| **Assistance au temps passé**<br>Classement, saisie, préparation de pièces et suivi simple. Minimum 30 min, puis tranches de 15 min. | 75,00 € HT/h<br>**90,00 € TTC/h** |
| **Correction de courrier technique**<br>Jusqu'à 2 pages ; orthographe, clarté et mise en forme. 30 min maximum | 37,50 € HT<br>**45,00 € TTC** |
| **Courrier administratif simple**<br>1 page à partir d'éléments complets ; 1 destinataire, 1 correction, 1 h maximum | 75,00 € HT<br>**90,00 € TTC** |
| **Courrier documenté**<br>Jusqu'à 3 pages ; lecture de 10 pages de pièces, rédaction et 1 correction. 2 h maximum | 150,00 € HT<br>**180,00 € TTC** |
| **Constitution de dossier pour avocat ou notaire**<br>Chronologie factuelle, bordereau et classement : 30 pièces / 50 pages et 4 h maximum | 300,00€ HT<br>**360,00 € TTC** |
| **Suivi administratif sur 30 jours**<br>1 dossier, 1 interlocuteur, 3 relances et 2 h maximum, avec tableau de suivi | 150,00 € HT<br>**180,00€ TTC** |

Les limites de pages, de temps et de corrections s'appliquent ensemble. Tout complément est proposé avant poursuite.

Le client valide et signe les courriers ; un envoi en son nom nécessite son autorisation écrite. Les relances concernent le suivi administratif, hors recouvrement pour autrui.

Hors consultation juridique autonome, stratégie contentieuse, rédaction d'actes juridiques et représentation en justice. L'analyse spécialisée en copropriété relève du tarif conseil.

## **04.** COPROPRIÉTÉ ET TRAVAUX

### Analyser, préparer les décisions et accompagnement technique

| PRESTATIONS ET PÉRIMÈTRES | HONORAIRES |
|---|---|
| **Analyse ciblée d'un dossier**<br>3 h ; jusqu'à 30 pages, entretien et synthèse de 2 pages. | 412,50 € HT<br>**495,00 € TTC** |
| **Comparaison de devis**<br>3 h ; 3 devis pour un même lot, 30 pages maximum ; tableau et questions aux entreprises. | 412,50 € HT<br>**495,00 € TTC** |
| **Changement de syndic/copropriété en situation de déshérence**<br>Analyse, préparation du conseil syndical et accompagnement de la transition. Périmètre, réunions et durée au devis. | Dès 1 500,00 € HT<br>**1 800,00 € TTC** |
| **Réunion ou visite conseil**<br>3 h au total, dont 1 h 30 maximum sur place à Paris ; préparation, trajet et compte rendu compris. | 412,50 € HT<br>**495,00 € TTC** |
| **Audit documentaire de gestion et/ou audit technique de copropriété**<br>À partir de 10 h ; 1 exercice, 1 immeuble, 50 pages maximum ; alertes, priorités et restitution. | 1 300,00 € HT<br>**1 560,00 € TTC** |
| **Diagnostic de crise**<br>5 h ; 50 pages maximum ; chronologie, urgences, acteurs et plan d'action. | 650,00 € HT<br>**780,00 € TTC** |
| **Suivi travaux et conseil syndical**<br>4 h/mois ; tableau d'actions et dépenses, échanges et 1 réunion à distance. | 500,00 € HT/mois<br>**600,00 € TTC/mois** |

Suivi travaux : 3 mois, soit 1 500,00 € HT / **1 800,00 € TTC**, sans reconduction automatique ni report d'heures. Hors forfait : 137,50 € HT / **165,00 € TTC** par heure, après accord.

Conseil et suivi administratif et budgétaire. Hors diagnostics et études techniques, certification comptable, maîtrise d'œuvre, SPS et expertise, confiés aux spécialistes.

## 05. AMÉNAGEMENT ET VALORISATION

### Accompagner votre projet immobilier

Accompagnement administratif et organisationnel à l'aménagement de lots en vue de leur modification et/ou la préparation à leur revente. Mission personnalisée sur devis.

| PRESTATIONS ET PÉRIMÈTRES | HONORAIRES |
|---|---|
| **Phase 1 • Analyse documentaire**<br>Etude des actes, règlement et état descriptif de division ; statut des espaces, contraintes, autorisations et premières démarches | 1 200,00 € HT<br>**1 440,00 € TTC** |
| **Phase 2 • Copropriété et urbanisme**<br>Dossier pour le syndic, examen des plans transmis, préparation de la résolution d'AG et suivi administratif des autorisations et visites sur site. | 1 200,00 € HT<br>**1 440,00 € TTC** |
| **Phase 3 • Consultation des entreprises**<br>Cahier des besoins, comparaison des devis, contrôle des attestations d'assurance et coordination avec propriétaire, syndic et maître d'œuvre | 1 600,00 € HT<br>**1 920,00 € TTC** |
| **Phase 4 • Préparation de la revente**<br>Réunion préparatoire, 4 visites maximum, suivi des réserves apparentes ; organisation du mesurage, diagnostics et dossier de vente, liaison avec le notaire | 800,00 € HT<br>**960,00 € TTC** |
| **Accompagnement complet**<br>Les 4 phases | 4 800,00 € HT<br>**5 760,00 € TTC** |

Visite supplémentaire : 180,00 € HT/ **216,00 € TTC,** après accord.

Règlement au lancement de chaque phase selon le devis.

Plans et études réalisés par les spécialistes.

Hors travaux, frais et honoraires des tiers, diagnostics, maîtrise d'œuvre, direction technique et commercialisation.

Sans garantie d'autorisation de l'assemblée ni de prix de revente.

## Appui commercial et administratif

| PRESTATIONS ET PÉRIMÈTRES | HONORAIRES |
|---|---|
| **Appui commercial au temps passé**<br>Contacts, demandes, devis sur prix validés et reporting | 90,00 € HT/h<br>**108,00 € TTC/h** |
| **Préparation d'une offre**<br>3 h ; 1 offre de 5 pages maximum, éléments techniques et prix fournis, 1 correction | 270,00 € HT<br>**324,00 € TTC** |
| **Prospection B2B**<br>10 h ; ciblage, argumentaire, jusqu'à 15 contacts, 2 tentatives par contact et bilan | 850,00 € HT<br>**1 020,00 € TTC** |
| **Relance d'offres commerciales**<br>5 h ; jusqu'à 10 devis, 2 tentatives par devis et tableau des suites | 425,00 € HT<br>**510,00 € TTC** |
| **Appui commercial régulier**<br>10 h/mois ; prospection, devis et suivi selon les priorités | 850,00 € HT/mois<br>**1 020,00 € TTC/mois** |
| **Coordination administrative BTP**<br>10 h/mois ; planning documentaire, devis, factures, pièces, comptes rendus et reporting | 1 250,00 € HT/mois<br>**1 500,00 € TTC/mois** |
| **Conseil opérationnel BTP**<br>Besoins, comparaison des offres, dossiers et priorités budgétaires | 137,50 € HT/h<br>**165,00 € TTC/h** |

Abonnements sur 3 mois sans reconduction automatique : commercial 2 550,00 € HT / **3 060,00 € TTC** ; coordination BTP 3 750,00 € HT **/ 4 500,00 € TTC**. Heures non reportables.

Déplacements et frais externes sur devis.

Contacts et tentatives plafonnés au temps alloué. Le client valide les cibles, l'argumentaire et les prix. Aucun engagement sans mandat adapté.

Respect des données et de l'opposition. Hors transaction immobilière, commission d'apport et rémunération de prestataires des copropriétés gérées.

Aucune garantie de résultat commercial.

## **07.** CONDITIONS ET CONTACT

### Une mission définie avant d'agir

**Commande**
Devis ou lettre de mission accepté avant toute étude.
Un futur mandat ne rend pas les prestations gratuites.

**Règlement**
Jusqu'à 300,00 € HT : à la commande
Au-delà : 50 % d'acompte
Solde à livraison, sauf échéancier par phases suivant les termes convenus
Crédits prépayés et abonnements mensuels d'avance
Sous réserve des règles de vente à distance et hors établissement.

**Mandat de syndic MANART COPRO**
Aucun supplément aux tâches déjà couvertes par le mandat
Honoraires de travaux selon les modalités et le vote requis en AG
Avant désignation, le conseil ne confère aucun pouvoir de syndic
Donneur d'ordre et payeur sont obligatoirement identifiés

**Temps et délais**
Relevé des diligences
Minimum 30 min puis tranches de 15 min au temps passé.
Supplément accepté avant exécution.
Planning après réception des pièces complètes.

**Particuliers, copropriétaires, conseils syndicaux, entreprises, professionnels**
Prix TTC avant engagement.
Rétractation, commencement anticipé et médiateur selon les modalités convenues dans les documents contractuels adaptés.
TVA retenue : 20 %.

**Urgences et frais**
Intervention sous 48h : +25 % si acceptée et disponible selon grille tarifaire.
Affranchissements et déplacements non inclus et frais externes après accord.
Aucune permanence illimitée

**Contact :**

07 59 53 48 75
contact@manartcopro.fr
29, rue Tronchet • 75008 Paris
**www.manartcopro.fr**

MANART
COPRO
PARIS

SYNDIC – TRANSACTION
CONSEILS & AUDITS

# Votre copropriété, notre engagement.



Service clients
contact@manartcopro.fr

Comptabilité
comptabilite@manartcopro.fr

Vous pouvez nous joindre
07 59 53 48 75

Jours d'ouverture
Du lundi au jeudi : 9h–12h30 / 14h–18h
Le vendredi : 9h–12h30 / 14h–17h
Hors jours fériés

RUNNING EUROPE TOUR
ONE GOAL, ONE PASSION
2026 – 2027

www.manartcopro.fr